

3
5
Festim "Companio B.M.V.

Eccz Regina Martysam, quem genuit Regem, mori lupel spinis coronatum. Pia Mater.

Angustia ponedit me sicut angustia parturientis.

Recolamus cum lacrimis tristiam Genitricis, gratiam petentes Geniti.

Sponsus, Parvus et Filius!

Materna nulla ducior,

Nec nulla par afflito:

Nam nulla proles carior,

Sie pueras de die natus
populoq[ue] datur

nec nulla par dilectio.

Quot cara Proles exigit

Inflicta carni verba;

Tot Macta Mater sumipit

Infixa cordi vulnera.

Virgo tuum Filium in cruce exoritur: Redde tua prece misericordiam.

Dixit Matri, ecce filius tuus; [cad. voici le fruit de vos entraînements - que vous avez engendré dans la douleur de ma passion.]

Exortis ejus aspectis parricidas vidento.

X Plangem eum quare unigenitum, quia innocens Filius occisus est.

Ad laudes Hymnus (macta).

Preparata mori propera andrem filii.

Sept. doc. (2)

Bened. Sancta dei Genitrix sit nobis auxiliatrix.

R. Surge, et accipe puerum et matrem ejus, et fuge in Aegyptum.

1^o noct.

Pro complexu spati except.

Per te saltem lauriamus, Virgo Maria. Ex vulneribus Xi.

2^o noct.

Pendebat in cruce Filius: Mater se persecutrix offerebat. (S. Antonius)

In fato corde tuo genuis, Mater ne obliuiscaris, ut perpicaces
propitiationis et benedictionis.

Ad Laudes

Cui comparabo te? vel cui assimilabo te filia Jerusalem? cui
sequabo te, et consolabor te virgo filia Sion? magna et soluta
Mare conitio tua.

Sit summa Christi gloria,
Amara eius passio
Aeterna notis gaudia,
Matriisque dei Companionio.

Ad Teriam

Conurbata sunt omnia viscera mea.

ad non. Anima mea liquifacta est

ad II resp. Oppressit me dolor.

二二三五

a. 8 Reprimum obiectum tristitia est proprium malum.

Extranum: obiectum tristitia est.

vel secundum alterum tantum, quia scilicet et malum, sed non proprium
et sic ad misericordia, quae est tristitia de malo alieno, in quantum
famei aestimatur ut proprium;

vel quantum ad utrumque ~~esse~~ (scil. extraneum), quia neque est de proprio, neque de malo, sed de bono alieno, in quantum tamen bonum alienum estimatur ut proprium suum, et sic ad inuidie.

正乙
號

a. 3 : *Si cum amore vel appetitu boni ad causa doloris, ita unitatio.*

(Aug.: "Quid enim est aliud dolor nisi quidam sensus divisionis vel corruptionis impatiens?")

11 38

a. 3: dolor et tristitia mitiguntur per compassionem amicorum!

- quia fit ei quaedam imaginatio quod onus corporis alius cum ipso feratur;
- quia (et melius) percipit aliquis se ab eis (consistenter) amari.

[hunc in dolore Virginis & experientur amor matris et intimitas unionis
eius ad eam, purissimam, et gratiam hujus, unius eius ad nos.]

(9.32, a5, c.: "operationes aliorum, si sint bonae, aestimantur ut bonum proprium propter vim amoris, qui facit aestimare amicum quasi eundem fili".

"Ce fut elle qui par un enfantement admirable, donna le jour au Christ Notre-Seigneur source de toute vie céleste et déjà revêtu en son sein virginal de la dignité de Chef de l'Eglise; ce fut elle qui le présenta nouveau-né aux premiers d'entre les Juifs et les païens qui étaient venus l'adorer comme Prophète, Roi et Prêtre. En outre, son Fils Unique, cédant à ses maternelles prières, à Cana de Galilée, opéra le miracle merveilleux par lequel "ses disciples crurent en Lui" (Io. 2, II). Ce fut elle qui, exempte de toute faute personnelle et héréditaire, toujours très étroitement unie à son Fils, le présenta sur le Golgotha au Père éternel, en y joignant l'holocauste de ses droits et de son amour de mère, comme une nouvelle Ève, pour tous les fils d'Adam qui portent la souillure du péché originel; ainsi celle qui corporellement était la mère de notre Chef, devint spirituellement la mère de tous ses membres, par un nouveau titre de souffrance et de gloire. Ce fut elle qui obtint par ses prières très puissantes que l'Esprit du divin Rédempteur, déjà donné sur la Croix fut communiqué le jour de la Pentecôte en dons miraculeux à l'Eglise qui venait de naître. Ce fut elle enfin qui, en supportant ses immenses douleurs d'une âme pleine de force et de confiance, plus que tous les chrétiens, vraie Reine des martyrs, "compléta ce qui

manquait aux souffrances du Christ...pour son corps qui est l'Eglise" (Col., I, 24); elle qui entoura le Corps Mystique du Christ, né du Coeur percé de notre Sauveur, de la même vigilance maternelle et du même amour empressé avec lesquels elle avait réchauffé et nourri de son lait l'Enfant Jésus de la crèche."

Septem dolorem (15 Sept.)

- ad I Resp.

Cum simus causa supplicii, simus et mororio socii: Virginis Matris et Filii nos uersus stimulatus
Accolamus cum lacrimis tristitiam Genetricis, gratiam petendes Genitori.

Hymnus:

Spectatrix aderas supplicio, Parens

Natus funerea pendulus in cruce

Pendens ante oculos Natus,

Natus hiantibus Fossis vulneribus

In tantis moriens non moreris, Parens

Oratio

Deus, in cuyus passione secundum Imeonite prophetiam,
dulcissimam animam gloriose Virginis et Matris
Mariae doloris gladius pertransiit...

- ad Complet.

Ant. Virgo Maria, non est uilla similem pana dolorem inter
Mulieres: dum Crucifixum cernis mori Filium.
Ora pro nobis pia Dei Genitrix.

Hymn.

Quatisque deit compasio.

Ant.

Sancta Dei Genitrix!

- Ad matut.

Int. Stemus iuxta Crux crucem cum Maria Mater Iesu.

Hymn. Quo dolore volvitur

Virgo Mater Filium

Eja Mater

Filiique

Hunc tui cordis dolorem

Conde nostis corditrix

Antiph. 1^o Nocturn:

~~X~~ Benedicō: Alma Virgo regnum

Tr. In preciosa: Subversum est cor meum in membra.

[et non est qui consoletur me]

Ne uictis me pulchram, sed amorem,
quia amaritudine valde repulit me omnes.

Vous-même, un glaive transpercera
votre cœur. Cette prophétie nous fait penser à une parole de St. Paul dans son épître aux Hébreux : Ce que l'Esprit
transpercera de dieu ; elle est efficace,
plus acérée qu'aucune épée à.
deux tranchants ; si pénétrante qu'elle
va jusqu'à séparer l'âme et l'esprit,
les jointures et les moëllles ; elle
démêle les sentiments et les pensées
du cœur. (4.12) Ce passage finit donc par nous faire rejoindre la prophétie de Simeon : Vous-même, un glaive
transpercera votre propre cœur ; et alors
seront révélées les pensées cachées dans
le cœur d'un grand nombre. La ~~prophétie~~ parole de dieu, dit le Docteur Angélique dans son commentaire sur le prologue de St. Paul que nous avons cité, ~~EST~~ C'est le Verbe, le Christ.

Le St. P. peut éprouver cette séparation entre
l'âme et l'Immaculée. Elle aussi est
parfaitement innocente. Elle peut donc
éprouver cette séparation que le Docteur
("éloigne me des ténèbres...") : il a, en
quel sorte l'expérience de la distance qui
éloigne le pécheur de dieu.

Elle n'est possible qu'
dans l'innocence qui
souffre.

Voir aussi, III, 47, 1.

"P, uerius enim beneficium regis simpliciter
sit maximum inquantum recipit totam multitudinem,
tamen per comparationem ad unam personam, beneficium
patris est maior. Est etiam pater filio.....

in Eth. VIII, l. 11, 1691.

Domino.
Le. domine

Si domina,

"un"

a jurore ame.

Si mere, domina; si domina reine etc. de morte en moins difficile

de X n'est pas notre pere. "Domestria Ali" en raison de la mere.



UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

Appuyer sur part qu'elle ordonne tous au bien commun.
Elle est dans le royaume de Dieu, et joue ce rôle. donc.
"Dominus" tecum.

— Père du créateur de tous choses. Domine regnate. Si domina,
a fortiori regnate. Pour que "Dominus tecum"

Si mère, domina; Si domina regnate etc. de morte en morte difficile

de J n'est pas notre père. "Domine regnare" en raison de la mère.



UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

Dominus et cum ea sit Filius, cum angelo ut Dominus.
Si elle est Domina, a fortiori elle est reine.

S. Th. Sal. Ant.

"*Gratia plena*," accueille tous. Notre bien peut pas augmenter le sien. On, plutôt, étendue et intensifie son bien supérieur. Ses propres mérites très supérieurs. Donc, peut prêter pour nous, incomparablement plus que...; elle peut prêter pour tous, de manière particul. (univ. in expressando) Donc et Régina. Personne peut prêter pour salut de la Vierge; mais je crois elle pour celui de tous. Seul le Christ a mérité pour elle, ita qu'elle ne dépendrait des mérites d'aucun autre. Elle était conçue immaculée, impeccable.

Opposition à Eve: péché contre Dieu et prochain. Mais mère est.
Mère exclusive immaculée. (→ péché orig.) - donc s'étend à tous: c'est purifié.
Nous dépendons tous de sa purité. (S. Th. Salut.)

La mère de miséricorde est reine de miséricorde. Car elle s'étendra jusqu'à l'au-delà de tout le règne.

"Si dicit vir: propter te damnor, nullus propterea respondet: por me salvans."
S. Th., Secundo Fatt. 33. (Gratiarum dispensationis)
Écrasera la tête du prince de ce monde.
Avec "defensio contra hostes"



UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Reine de Miséricorde

Cabinet du Doyen

Eyzan

Elle ne serait pas Reine de Miséricorde, car éd.,
Médiatrice, s'il n'existait entre elle et son Roi un
lien de filiation. Notz: cependant quelque chose
du parent; mais pas l'inverse. Ici, donc, note
caractéristique de la Vierge. Le Roi tient sa royauté
de la Reine Mère: elle suspendue au Roi-Roi.

Elle a élevé son Roi.

Tenir compte aussi de "Reine des foyers, . - Mère et Reine,
icidem subjecto - Reine très parf. car aussi Mère (i.e.
plus universelle intention - qualité); Mère très parfaite,
car peut éléver au bien commun sociale politique.

La compagnie avec un Roi-Roi comme celle de compagnie de
Mère-Reine.

La royauté manifestée par l'ange et acceptée par elle "Elle a dit à l'ange",
Jesus & Domina

A Canaen, elle insiste "veha,"

Primum Mater 264-266

Non est vicaria, sed coadjutrix et socia, participis in regno
quae fuit participis pensionum pro genere humano.



UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

Pol. I, lect. 10, § 3 p. 496! *judicem. gentis*

III, 12, § 14 1706

V, l. 10, § 12 (dern.) 3006

VIII, l. 10, § 16, p. 3846.

Est. VIII, l. 10, 1677, 1689, 1691.

VII l. 1, nn. 1298-1302.

Manuscrit. 116



UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

de Régimine... Lib. I

c. 1 (3a) : *familia et perfecta communitas.*

c. 2 (3b) : *Actor maxime intendit pacis unit. procurare.*
Utilius et regimen unius.

c. 11 (15b) *hunc anima in corpore, deus in mundo, rex in regno.*

c. 13 (16b) *Ad gubernationis officium pertinet ut gubernata... ad quod sunt constituta.*

c. 14 (17a) *Gubernare: id quod gubernator convenienter ad delitium finem perducere.*
Fructus divina, x³ rex, fideles reges. (In ult. etiam in ad Lib. I, f. 4 (303a))

c. 15 (19a) *Rep. → ut multitudo "bene vivat": bonam vitam instituere*
conservare
ad meliora promov.

(a) *bonam vi. instituere:*

{ - multitudinem in unitate pacis constitutus;
- " virtutem pacis unitam dirigere ad bene agendum.
- adiut ad bene vivendum sufficiens cognitio.

(b) *conservare bonam vitam:*

{ - curare de succezione.
- ab iniquitate coercere, ad virtuosa inducere, pauci et praemittis.
- contra hostes tutam reddere multitudin.

(c) *ad meliora:*

{ - inordinatum corriger.
- qd deest supplere.
- qd melius et perspicere.

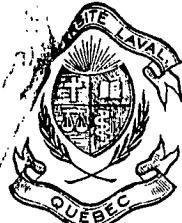


UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

Personne purement créée et lumineuse,
Grâce à Elle, le royaume de Dieu est plus près de nous;
Sans abaissement, puisque l'Homme-Dieu en est le
Roi; et c'est Qui qui élance l'Aspirant et élève la Reine.

Enfants spirituels de la Mère de Dieu. Mais cette mère est
une Reine. Elle élève tous ses enfants à une certaine
royauté. Ac. Reg. Pr. I 14 (p. 18 a) In electis hereditates mea.



Cabinet du Doyen

UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

La maternité se définit dans la ligne de la substance
de l'engendré et du nécessaire à la vie:
Elle, sa conservation, son éducation.

Marie, mère de la divine grâce, nous fait naître à la vie éternelle,
nous conserve dans cette vie et nous fait connaître
et aimer son fils que est notre père.

La royauté se définit dans la ligne de la vie parfaite:
la fin de la soc. politique : le "bene esse". Le
bien commun à l'œuvre de cette société constitue
le bien du citoyen comme tel. Celui-ci est homme
libre.



Cabinet du Doyen

UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Reine de Miséricorde

P. Nieday, I

"Le roi n'a pas de compagnon dans sa majesté royale".

"In ratione regis est unus qui praesit". (3th)

"La vie personnelle du R^é est essentiellement et directement ordonnée au bien commun de toutes les créatures et surtout des hommes."

Le Christ-Roi, au vertu de la royauté qui lui revient en tant qu'homme.

"Il faut décidément renoncer à tout ce qui nous ferait concevoir la Vierge comme une sorte de roi en second...". (p.7)

Quid "reine"?

Reine dans son pouvoir ~~de l'intercession~~^{de} distrib. des grâces par son pouvoir d'intercession.

Le but de la distribution des grâces: le parachèvement de l'Eglise universelle.

Le pouvoir d'intercession doit respecter le bien commun de tous. [Faudra spécifier quel bien commun - comme à société politique]. Mais suffit pas d'loyauté.

Mère du corps mystique; Reine de la communauté des Saints.

Pouvoir de Reine: pouv. de l'inférieur sur le supérieur.

Chercher la plénitude des attributs qui reviennent à la Reine.

Reine de Mys. Nicolas II

Compagne de la vie personnelle du roi, épouse de sa personnalité royale.

Peut par à la personnalité officielle.

La souveraineté du roi réjaillit sur ceux qui ont des liens maternels avec lui.

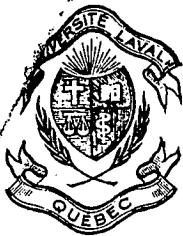
L'exclusion de l'héritier relégue famille du chef dans l'ombre de sa vie privée. La femme devient source maternelle du pouvoir. [In electi hauditas mea]

Source de sang royal. Elle épouse ce chef homme ce qu'il a de prop^{re} royal. Le roi ne trouve son avenir que dans l'union avec la reine.

[Penser à intérêt du peuple pour le mariage du prince et des enfants royaux]

Par elle sait la famille royale.

Reine : la femme qui, à son titre de femme, s'unît au roi comme tel pour le compléter non seulement dans son être et dans sa vie d'homme mais encore dans son être et dans sa vie de roi.



UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Cabinet du Doyen

La notion de royauté
(Nicolas)

Diff. entre maternité et royauté.

Royauté & corédempt. (hér aussi maternité)

Reine de miséricorde. (P. Albert)

Lien avec l'Assomption.

Quid regnum?

P. Luc.: trône de David.

Et prendre X pour principe: sa royauté.

Prés, princ, assimilation au X.

Précision à Rén: demandé très grande humilité, foi, corporéité
en la tri-puissance de Dieu qui "pour rappeler humilité malheur sera";
Elle a été élevée à un si grand dignité que "dans beatam me dicimus
generatrices". "Beatum": trahison, faiblesse & malice, perni' l'âme
les personnes créées, jusqu'à être la condamnation. de leur bonté.

Rén ne dirige pas le règne: au contraire.

C'est dans son esprit miséricordie que Dieu nous a envoyé le Sauveur. Mais il s'est fait dépendre du concile du Vierzehn et de l'association de la Vierge.

utile

Spina misericordiae.

« Au moment que le Dieu Vierge se charge de notre cause, le X, qui est juge, (d'où la V. tient le son nom) nous regarde, nous aimé alors non pas abat, mais il y que la Mère nous présente - avec son manteau, son humilité, etc.

Or, l'Ami, le X peut dire, pour finir miséric. sans dédaigner la justice.

ES

IV

N

Misericordia nostra est ad te nec ad personas

multum conjunctus. II 30, 1, 2; II 32, 7, 8;
106, 3, 5.

ES.

IV

Passio agit per medium redemptionis, in
quoniam per eam liberamus a servitio culparum.

III 49/6/3n

ord subtiles illis. lxx 2, 57.

"Pater in filium regum pro libet omnium, quod
quoniam filio potest praecipue et impetrare."

Cora. I 2, 1, 2.

« Telle très encyc. que l'on attribuait à P. Athanase, décrivait le caractère de réine par l'argument que ici!... „ Du reste, l'éparg. le corpore. leur subord. seulement, si "quoniam filii" devait

ES

VII

"Tempore vero passionis ubi Mater misericordiae
Patris misericordiarum in operatione summae
misericordiae affuit." Gal., Act., secund. 131

Verbe : la confluence mystique des deux trinités,
qui elle en elle. M. Par la veille.
effet d'un symbole, à cause union hypostatique - prof. de lais.

l'âme { placante
vaste. de lais.

35/ Nativité X^e de Malachie.
37/4. Prophétie

un être très parfait, car elle l'a confert dans
son redépouissement. Sur le mont. q. l'assom. (vend. 15 Sept.)

versus dolos : ut parvus filius peccati; et ut tuos
les spiritualités parvus dolos ut misericordia nostra
ise necessaria ergo filius.

à personae dicitur : "Ecce Mater mea".

La S. V. conte prince des ténèbres, en tant qu'elle est reine.
la paix du royaume.

La Bé Vierge n'a pas eu de chagrin sur une
partie de l'annonciation. Comme justin
dit, l'union hypostatique, la Rédemption
et la réy. font un tout.

Consentement a été la mère du Sauveur... et
elle apprend et enseigne quel sauveur.

Patre : Qui elle est d'abord.

Ne croyez pas.

Vous conserverez en votre sein

Vous empêtrerez un fils

Vous lui donnerai le nom de Jésus

Il sera grand

Fils du Roi-Haut

Réprouverai-tu lui donnera han de David

son père

Requera éternellement pour trésor de Jacob.

Son lignage n'aura point de fin.

Maternitas est subjectio immediate in persona,
non minus quam filio.

Corred.

Participation dans l'assassin inévitable. Elle est
plus ou moins selon son mode & mesure

Perfection en raison de l'innocence
et de la pureté...
En raison de l'innocence du
Christ à la mort...
Mais c'est pour nous...
Christ a été crucifié...
Christ a été crucifié et le Christ

En quoniam consistat precise Virginis compagnio? Ilium
autem omni specie compenitius distinguimus?

de cultu exemptionis isto deponit et supponit
pletam Virginis personam.

En quoi consiste précisément la compagnie
de la Vierge.

En quoniam consistat precise compagnio Virginis.

Assumption

En VIII Ethic, p. 12

"Genitio et gressus quaedam pars gerant separata."

On dit "L'agence mordue" et "mord"!
Mais on ne peut pas dire cela de la personne! c'est, c'est!

"Parents diligunt filios quia seipso. Filiu enim qui
et parentes generantur sunt quia ipsi parentes, alteri
ab eis existentes, in loco soli ab eis separantur."

"Parents diligunt filios et quod sunt diligunt ignorant...
Ex causa hinc hanc amicitia, propinquinitas et dilectionis
qua quis cum eis est, a quo omnis annuitate derivatur."

La "compagnie" de la Vierge dans
la Passion rédemptrice.

I Quid "compagno", suffit à cause de la
confrance du X.

II Les caractéristiques de la compagnie de l'art.

III L'universalité de cette compagnie.

Moral

Compagnie de l'art.
A. Et. 3, 4.
B. 3, 4, 5.
C. 3, 4, 5.

Science et Vie politiques

(s. d.)

Brouillon (2 pp.)
5 pp. dactyl.

{ FAMILLE
ETAT.
Jean XX/11

la personne de la communauté politique

1/2 p. Brouillon

Science et vie politiques

Sans doute la famille est-elle une société qui ne se suffit pas à elle-même, mais on ne ~~doit~~ ^{devrait} pas en conclure que la ~~seule~~ fonction de la communauté politique ~~est~~ ^{se définit par les moyens} de pourvoir ^{seuls} aux besoins de la famille dans la ligne ~~même~~ ^{de l'} même de la famille. ~~La~~ ^{La} communauté, en effet, a eu une double finalité: celle de permettre ^{d'un part} ^{aux familles} une suffisance de biens, tant au point de vue nutrition qu'au point de vue instruction et de l' ^{d'autre part} ^{éducation}, celle de réaliser une vie ~~complètement humaine~~ ^{digne de l'homme, ceci non seulement} le ~~vivre~~, ~~mais vivre dans~~ ^{mais} ~~qui~~ ^{mais} ~~laquelle~~ ^{mais} ~~possible~~ ^{mais} ~~communauté~~ ^{mais} ~~fin~~ ^{mais} ~~très~~ ^{mais} ~~commun~~ ^{mais} ~~supérieur~~ ^{mais} ~~au bien familial et en vertu de la~~ ^{mais} ~~politique~~, ^{mais} ~~laquelle~~ ^{mais} ~~est une société parfaite.~~ ^{serait}

Nous le savons, il en est pour qui l'Etat ne ~~est~~ qu'à aider les familles. ~~Et sans doute l'Etat doit-il faire~~ ^{mais} ~~il~~ ^{mais} ~~très certain~~ ^{mais} ~~qu'il doit~~ ^{mais} ~~le faire~~, et surtout dans le domaine de l'éducation. C'est l'enseignement de Divini Illius Magistri, ~~mais~~ ^{mais} Qui ne voit qu'^{une} finalité de l'Etat ~~soit~~ ^{soit} restreinte à n'être qu'un succédané de la famille est à peine civilisé. Cela voudrait dire en effet que le bien commun de la société politique serait subordonné au bien particulier des familles et des individus.

La raison d'être de l'Etat est la réalisation du bien commun dans l'ordre temporel. Certains sont enclins à croire que le bien d'ordre temporel se résume aux biens matériels. Certes, Jean XXIII nous le rappelle dans son encyclique

Mater et Magistra "une quantité suffisante de biens matériels est nécessaire à l'exercice de la vertu."¹ Ces biens, si nécessaires soient-ils, si fondamentaux, sont loin d'être les principaux. La justice, vertu éminemment sociale, est en elle-même un bien spirituel — même ~~quand~~ elle porte sur des biens matériels. La force, qui fait face aux périls dont la vie en communauté civile comme celle de l'individu est menacée, est un bien spirituel que ~~dès~~ toujours ~~les peuples~~ ~~ont~~ qualifié d'héroïque. La tempérance, de son côté, qui régle l'usage des biens possibles, très authentiques, et encore que vertu personnelle, est fondamentale ~~mais~~ même pour la vie politique.

Science et vie politiques

Sans doute la famille est-elle une communauté, mais une communauté imparfaite qui ne pourrait se suffire à elle-même. Pour combler cette insuffisance, la famille doit être incorporée dans une communauté plus vaste que l'on appelle politique. Mais de la nécessité de combler cette insuffisance, on ne devrait pas conclure que la fonction de la communauté politique se résume aux moyens de pourvoir aux seuls besoins de la famille dans la ligne même du bien de la famille. C'est que l'Etat a une double finalité: celle, d'une part, de permettre aux familles une suffisance de biens, tant au point de vue nutrition qu'au point de vue de l'instruction et de l'éducation; celle, d'autre part, de réaliser une vie digne de l'homme, c'est-à-dire non seulement le vivre, mais le bien-vivre, qui n'est possible que dans une communauté qui a une fin toute à elle, un bien commun supérieur à celui de la famille et en vertu de quoi la communauté civile est une société parfaite.

Nous le savons, il en est pour qui l'Etat ne servirait qu'à aider la famille. Et sans doute l'Etat doit-il le faire, et surtout dans le domaine de l'éducation, sans quoi la vie sous des lois, la vie civile, est impossible.

C'est l'enseignement de Divini Illius Magistri. Qui ne voit qu'une finalité de l'Etat restreint à n'être qu'un succédané de la famille serait à peine civilisé. Cela voudrait dire en effet que le bien commun de la société politique serait subordonné au bien particulier des familles et des individus. Un tel bien n'aurait de commun que le nom, car en somme il ne serait qu'un agrégat des biens particuliers.

Mais il en est d'autres pour qui l'Etat supplanté la famille. C'est l'Etat paternaliste, qui ne connaît que des droits d'individus, qui passe outre à la famille, outre aux droits des parents au sein de la famille. Tout comme si la société familiale n'était pas vraiment une société. Comme si l'Etat, qui est une œuvre de la raison pratique, pouvait faire abstraction de cette donnée naturelle qu'est la famille. Comme si l'Etat régissait des abstractions, des êtres fictifs.

L'activité d'un tel Etat devrait plutôt s'appeler régimentation.

Il faut le dire, la suscitation de l'Etat totalitaire est favorisée par une liberté de faire comme plaît. Pour le grand nombre, cela veut dire que la communauté politique n'est nécessaire que pour satisfaire les besoins matériels, A la différence de ceux des autres animaux, les besoins matériels de l'homme ont une certaine infinité, une infinité qui vient facilement en conflit avec la droite raison pour

autant que c'est la raison qui est le principe de la production des biens naturels, si cette raison se soustrait à la rectitude morale, elle devient en quelque sorte autophagique. C'est pourquoi il importe de se faire une idée juste et concrète du bien commun de la société civile.

Nous en convenons, la raison d'être de l'Etat est la réalisation du bien commun dans l'ordre temporel. Or certains sont enclins à croire que le bien d'ordre temporel se résume aux biens matériels. Certes, Jean XXIII nous le rappelle dans son encyclique Mater et Magistra, "une quantité suffisante de biens matériels est nécessaire à l'exercice de la vertu." Ces biens, toutefois, si nécessaires soient-ils, si fondamentaux, sont loin de définir le bien commun temporel. La justice, vertu éminemment sociale, est en elle-même un bien spirituel — même là où elle porte sur des biens matériels. La vertu de force, qui fait face aux périls dont la vie en communauté civile comme celle de l'individu est toujours menacée, est un bien spirituel que l'on a toujours qualifié d'héroïque. La tempérance, de son côté, qui règle l'usage des biens sensibles, biens authentiques, encore que vertu personnelle, est fondamentale même pour la vie politique. Ces vertus sont d'autant nécessaires que la société est plus riche en biens matériels.

Ce qui caractérise l'homme civilisé, le citoyen, c'est bien la liberté, c'est-à-dire une personne capable d'agir en vertu de son propre jugement. Or, ce n'est pas la seule

nature qui lui donne ce jugement, ce n'est pas non plus l'âge auquel fatalement le temps l'amène, qui forme ce jugement. C'est pourquoi le facteur principal pour la formation du citoyen c'est bien l'éducation et l'instruction. (On dit généralement que le citoyen est causa sui. "Cause de soi-même" n'est pas une bonne traduction de cette expression. Vaudrait mieux revenir au sens original de *κίνος*, qui voulait dire responsable.) Or, quand on pense que la formation morale et intellectuelle des enfants relève d'abord du droit paternel, l'on se rend compte à quel point les rapports entre l'Etat et la famille sont délicats et nullement susceptibles d'une solution simpliste. L'Etat a certainement le devoir d'exiger que ses futurs citoyens soient instruits, quand même certains parents s'y opposeraient. Les droits des parents en matière d'éducation ne sont ni arbitraires ni illimités. Leur exercice doit être conforme au bien commun de la société politique. Ce que cette société ne peut tolérer, c'est que les parents invoquent des prérogatives qui seraient contraires au bien commun temporel.

Si l'Etat se prenait pour l'arbitre suprême en matière d'instruction et d'éducation, il ne serait plus une société politique, il serait un Etat totalitaire, c'est-à-dire un Etat qui érige la partie en tout. Si l'Etat veut éviter la tyrannie, il faut qu'il permette à ses citoyens

de poursuivre une fin autre que le bien commun temporel, qu'il reconnaisse à ses citoyens une liberté qui dépasse celle du citoyen comme tel, pourvu que le citoyen rende à César ce qui est à César.

Science et vie politiques

Sans doute la famille est-elle une société qui ne se suffit pas à elle-même, mais on ne doit pas en conclure que la seule fonction de la communauté politique est de pourvoir aux besoins de la famille dans la ligne elle-même de la famille. Et cette communauté, en effet, a eu une double finalité: celle de permettre une suffisance de biens, tant au point de vue nutrition qu'au point de vue instruction et éducation; celle de réaliser une vie complètement humaine, laquelle n'est pas possible en dehors de la communauté politique, laquelle est une société parfaite.

Nous le savons, il en est pour qui l'Etat ne sert qu'à aider les familles. Il est très certain qu'il doit le faire, surtout dans le domaine de l'éducation. C'est l'enseignement de Divini Illius Magistri, mais qui ne voit que la finalité de l'Etat ainsi restreinte à n'être qu'un succédané de la famille est à peine civilisé. Cela voudrait dire en effet que le bien commun de la société politique serait subordonné au bien particulier des familles et des individus.

La raison d'être de l'Etat est la réalisation du bien commun dans l'ordre temporel. Certains sont enclins à croire que le bien d'ordre temporel se résume aux biens matériels. Certes, Jean XXIII nous le rappelle dans son encyclique

Mater Magistra une quantité suffisante de biens matériels est nécessaire à l'exercice de la vertu. Ces biens, si nécessaires soient-ils, si fondamentaux, sont loin d'être les principaux. La justice, vertu éminemment sociale, est en elle-même un bien spirituel — même quand elle porte sur des biens matériels. La force, qui fait face aux périls dont la vie en communauté civile, comme celle de l'individu, est menacée est un bien spirituel que depuis toujours les peuples ont qualifié d'héroïque.

Mater Magistra une quantité suffisante de biens matériels est nécessaire à l'exercice de la vertu. Ces biens, si nécessaires soient-ils, si fondamentaux, sont loin d'être les principaux. La justice, vertu éminemment sociale, est en elle-même un bien spirituel — même quand elle porte sur des biens matériels. La force, qui fait face aux périls dont la vie en communauté civile, comme celle de l'individu, est menacée est un bien spirituel que les peup

La personne dans la communauté politique

La dernière encyclique de Jean XXIII, Pacem in Terris, fait grand cas de l'inviolable dignité de la personne humaine. Cette dignité n'est nulle part plus concrètement affirmée que ~~lorsqu~~ ^{la où} le Saint-Père disait que "c'est justice de distinguer toujours entre l'erreur et ceux qui la commettent, même s'il s'agit d'hommes dont les idées fausses ou l'insuffisance des notions concernant la religion ou la morale. L'homme égaré dans l'erreur reste toujours un être humain et conserve sa dignité de personne à laquelle il faut toujours avoir égard." Pour le chrétien, ~~ce~~ cet enseignement ~~est~~ n'a rien de nouveau. C'est lorsque il s'agit de le mettre en pratique que l'on s'est heurté et se heurte ~~toujours~~ encore à des ignorances invincibles.